PROVINCE DU BRABANT WALLON	COLLEGE DE POLICE DE LA ZONE DE POLICE « LA MAZERINE »

Séance du 22 octobre 2026

PRESENTS Madame Patricia LEBON, Présidente et Bourgmestre de Rixensart
~~Madame Virginie HERMANS-PONCELET, Bourgmestre de Lasne~~
~~Monsieur Xavier VERHAEGHE, Bourgmestre de La Hulpe~~
Monsieur Thibaut Boudart, 1er Echevin - Bourgmestre f.f

Madame Laurence COPPIETERS, Chef de corps
Madame Stéphanie TALON, Secrétaire de zone

1. APPROBATION DU P.V DE LA REUNION DU 08 OCTOBRE 2026

Le procès-verbal de la séance du 08 octobre 2026 est approuvé à la majorité.

2. ENGAGEMENTS ET ORDONNANCEMENTS – APPROBATION

Le Collège de police vise et approuve les bons de commande 2026 n°345 à 360.

Le Collège de police vise et ordonnance le paiement des dépenses faisant l'objet des mandats de paiement 2026 n°57 -> 62, tels que ci-annexés ;

Le Collège de police vise et approuve les engagements 2026 n° 492 -> 519 tels que ci-annexés.

3. RATIFICATION DES DEPENSES SANS BON DE COMMANDE PREALABLE

NA

4. PERSONNEL CALOG – MANDAT D'ESTER EN JUSTICE – CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE - DOSSIER XX - DECISION / VOTE

Le Collège de police décide, par 2 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, de

- mandater le cabinet Uyttendaele, Gérard & Associés afin d'ester en justice, au nom et pour compte de la Zone de police La Mazerine, dans le cadre de l'ensemble de la procédure pénale XX, y compris devant toute juridiction de jugement, d'appel ou d'exécution avec faculté de signer tous actes, déclarations et conclusions utiles et de représenter la Zone dans toute procédure liée au dossier ;
- donner mandat audit cabinet pour accomplir, dans le cadre de ce dossier, les actes de procédure nécessaires à la défense des intérêts de la Zone de police La Mazerine, notamment en vue de sa constitution de partie civile ;

- d'autoriser le cabinet à réclamer, au nom de la Zone, l'indemnisation de l'ensemble du préjudice matériel, moral, administratif et financier subi, sous réserve d'un chiffrage définitif

5. PERSONNEL CALOG – RECONNAISSANCE DE SERVICES ANTERIEURS DE TYPE 3 COMME EXPERIENCE PROFESSIONNELLE PARTICULIEREMENT UTILE (SUITE A L'AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION D'ANCIENNETE PECUNIAIRE) – DECISION / VOTE

Le Collège de police décide , par 2 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, :

- d'approuver la demande de valorisation des services antérieurs de type 3 pour XX. pour la période de 2013 à 2024 correspondant à son expérience dans le secteur de XX;
- d'approuver l'application rétroactive de cette valorisation de services antérieurs, prenant effet à compter de la date de nomination au poste de ICT au sein de la zone de police, soit le 1er mai 2026 .

6. PERSONNEL CALOG – RECRUTEMENT DES MEMBRES DU PERSONNEL CALOG NIV.C VIA LE RECRUTEMENT EXTERNE – DECISION / VOTE

Le Collège de police décide , par 2 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- de procéder à l'ouverture au recrutement externe pour tout poste de CAlog niv. C. resté sans attribution à l'issue d'une procédure de mobilité infructueuse ;

7. PERSONNEL OPERATIONNEL – DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE DE POLICE DIRECTEUR DU DEPARTEMENT INTERVENTION VIA LA MOBILITE 2026/03 – DECISION / VOTE

Le Collège de police décide , par 2 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- de désigner pour la place de commissaire de police pour le département intervention de la zone de police La Mazerine dans le cadre de la mobilité 2026/03 XX ;
- d'incorporer à l'issue de sa formation Monsieur XX au sein de la fonction postulée ;

8. PERSONNEL OPERATIONNEL – DESIGNATION D'UN INSPECTEUR DE POLICE POUR LE SERVICE SER VIA LA MOBILITE 2025/04 – DECISION / VOTE

Le Collège de police décide , par 2 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- de désigner XX pour la place d'inspecteur au service SER de la zone de police dans le cadre de la mobilité 2025/04 et ce à partir du 01 novembre 2026 ;

9. PERSONNEL ZONE DE POLICE – MOBILITE 2026/05 – BESOIN – DECISION / VOTE

Le Collège de police décide, par 2 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, d'ouvrir la vacance d'emplois :

- <u>A la mobilité 2026/05:</u>
 - 1 INPP pour le département intervention ;
 - 1 INP pour le département intervention ;

- 1 INP pour le département Secu-prévention ;

- RESERVE : En cas de départ en pension, demande de NAPAP, promotion sociale ou mobilité pour :

 - 1 INPP pour le département proximité ;
 - 1 INPP pour le département SER ;
 - 2 INP pour le département intervention ;
 - 1 INP pour le département proximité ;

10. BUDGET – MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE – ACHAT DE CAMERAS ANPR MOBILES - ZONE DE POLICE LA MAZERINE – CHOIX DU MODE ET DES CONDITIONS DE PASSATION DE MARCHE – DECISION / VOTE

Le Collège de police décide , par 2 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- d'approuver le principe de l'acquisition d'un système ANPR mobile destiné aux besoins de la Zone de Police La Mazerine, conformément au descriptif technique établi dans le cahier des charges « Achat de caméras ANPR mobiles » ;
- de retenir comme mode de passation un marché public de faible montant par facture acceptée conformément à la législation relative aux marchés publics et de consulter trois opérateurs économiques en vue d'obtenir des offres de prix pour le marché concerné ;
- de financer cet achat au moyen de la subvention fédérale destinée au renforcement des dispositifs des caméras de surveillance ;
- d'autoriser le Chef de Corps ou son délégué à procéder à l'analyse des offres reçues et à soumettre au Collège de police une proposition d'attribution au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des besoins opérationnels de la Zone de police ;

11. FINANCES 2025 – CLOTURE DES COMPTES 2025 – DECISION / VOTE

Le Collège de police décide , par 2 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- d'approuver la clôture des comptes relative au budget 2025 ordinaire et extraordinaire de la zone de police ;

12. FINANCES 2026 – MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 AU BUDGET 2026 – DECISION / VOTE

Le Collège de police décide , par 2 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- d'approuver la modification budgétaire N°1, tel qu'exposé par le Comptable spécial, Carlos Kuc, relative au budget 2026 à l'ordinaire et à extraordinaire de la Zone de police;

13. REMPLACEMENT DU CHEF DE CORPS DU 16 NOVEMBRE 2026 AU 29 NOVEMBRE 2026 INCLUS – Art. 120 LPI

En l'exécution de l'article 120, LPI, la CDZ, Laurence Coppieters, désigne par la présente le Directeur des opérations Stéphane Dielis, pour exercer en son absence, du 16 novembre 2026 au 29 novembre 2026 inclus, toutes les compétences octroyées par les lois et règlements ;

14. DIVERS

1. **Finances et Subsides**
 a) Allocation bilinguisme – Nécessité opérationnelle – *Point reporté*
2. **Stratégie, Gouvernance et Organisation**
 a. Caméras communale – Etat des lieux – CP Dielis – *Point reporté*
 b. Règlement d'ordre intérieur du Collège de police suite à la loi fusion du 02 juillet 2026 – Discussion – *Point reporté*
 c. Présentation du Plan zonal de sécurité 2026 – 2031 aux Conseillers communaux
3. **Relations internes et communication**
 a) Art. 31 LFP – Communication des arrestations administratives
 b) « 27+1 » Safe the date – le 09 novembre 2026
 c) Interventions d'urgence lors de panne électrique
 d) Date du prochain Collège – le 05 novembre à 10h30

Approuvé en séance du 05/11/2026

La Secrétaire,
Stéphanie TALON

La Présidente,
Patricia LEBON